

LE FAMILISTÈRE DE GUISE

ACCUEIL DÉCOUVRIR RÉGÉNÉRER LE FAMILISTÈRE : LE PROGRAMME UTOPIA **LE PROGRAMME UTOPIA**



Vue aérienne du Familistère de Guise en 2014. Photographie NAI, 2014.

LE PROGRAMME UTOPIA

En 1998, le Département de l'Aisne adopte un grand projet de valorisation culturelle, touristique, sociale et économique du Familistère. La réalisation du programme Utopia est confiée en 2000 au syndicat mixte du Familistère Godin, qui réunit le Département de l'Aisne et la Ville de Guise.



Vue aérienne du Familistère de Guise vers 1990. Photographie anonyme, vers 1990.

Morcellement et abandon

En 1968, une société anonyme succède à l'Association coopérative du capital et du travail, fondée par Godin en 1880. Les nouveaux actionnaires veulent exploiter l'usine, mais ils entendent se débarrasser du patrimoine social du Familistère, qui ne représente plus désormais qu'une charge insupportable. La société Godin SA cède les anciens services collectifs à la commune de Guise et vend les appartements du palais à des propriétaires privés, occupants ou bailleurs.



Au cours des deux décennies qui suivent, l'importance croissante des bailleurs, conjuguée avec le déficit de logements sociaux dans la région de Guise, fait évoluer la population du Palais social. Sous le régime des copropriétés privées, la situation sociale et matérielle se dégrade : conflits entre anciens Familistériens et nouveaux locataires, vétusté d'une grande partie des logements locatifs, inoccupation croissante, insuffisance des travaux d'entretien, dommages causés par des aménagements d'hygiène et de confort individuels inadaptés.

LE FAMILISTÈRE DE GUISE

La place du Familistère vers 1990.
Photographie anonyme, vers 1990.



Seul le pavillon Cambrai, qui correspond mieux au standard du logement collectif contemporain, fonctionne de façon satisfaisante. À l'exception des écoles, devenues municipales, les bâtiments annexes sont abandonnés.

La sauvegarde du patrimoine

Les éconômats du Familistère vers 1990.
Photographie anonyme, vers 1990.



Autour de 1990, des associations soutenues par la Ville de Guise travaillent à la reconnaissance du patrimoine familistérien : l'Association pour la fondation Godin, présidée par Guy Delabre, se consacre à la diffusion de l'œuvre de Godin et organise des visites du Familistère. L'association Théâtre, musique et danse se consacre à la sauvegarde et à l'animation du théâtre. Les différents édifices du Familistère – usine et pavillons Landrecies et Cambrai exceptés – sont classés en 1991 par le ministère de la Culture au titre de la loi des monuments historiques, « en raison, précise l'arrêté de classement, de l'intérêt exceptionnel et unique au monde de cet ensemble comme application concrète des principes du socialisme phalanstérien du XIX^e siècle et de la valeur architecturale et historique des différents éléments qui le composent ».

La buanderie-piscine du Familistère vers 1990.
Photographie anonyme, vers 1990.

Le projet sans lendemain d'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) des trois immeubles du Palais social conduit les collectivités locales à s'interroger sur le devenir du Familistère.

Le programme Utopia

En 1996, la Ville de Guise, soutenue par le ministère de la Culture, prévoit d'aménager un espace de présentation du Familistère dans les éconômats. Le maire Daniel Cuvelier choisit Jean-Loup Pivin et son bureau d'ingénierie culturelle BICfl pour assister la ville dans ce projet. Le rapport rédigé par Jean-Loup Pivin dépasse l'objet initial de la demande municipale : Utopia est un programme de valorisation globale du Familistère de Guise. La Ville de Guise ne peut s'engager seule dans cette entreprise.

En 1998, le Département de l'Aisne, alors présidé par Jean-Pierre Balligand, adopte le programme Utopia et prend en charge son financement avec le

LE FAMILISTÈRE DE GUISE

concours des collectivités publiques : la Région Picardie, l'État et l'Union européenne. En 2000, le Département et la Ville de Guise forment le syndicat mixte du Familistère Godin pour assurer la maîtrise d'ouvrage du programme, administrer le Familistère et l'animer sur les plans culturel, touristique et économique.

Les objectifs d'Utopia

Comme le suggère son nom, le programme Utopia de 1996 fait le pari que « l'utopie, la pensée sur la société, les différents systèmes de projection de la société dans le futur intéressent tous les publics de notre époque ». Le programme fait aussi le pari de créer sur ce thème un établissement culturel et touristique de grande ampleur dans une petite ville située dans une région rurale isolée et éloignée des grands centres urbains. C'est un véritable projet de ville, qui embrasse l'ensemble du site historique du Familistère et ses différentes composantes : les immeubles d'habitation, les bâtiments de service, les jardins et l'espace public.

Le programme Utopia prévoit la création d'un grand musée de site, la réhabilitation de l'architecture du Palais social, la requalification urbaine et paysagère du Familistère et la revalorisation de l'habitat. C'est un projet culturel aux implications urbaines, économiques et sociales fortes. Le programme affecte au musée le pavillon central, le théâtre, les économats, la buanderie-piscine et l'appartement de Godin. L'aile droite du Palais social est dévolue au logement, tandis que l'aile gauche est destinée à accueillir un établissement hôtelier « multistandard ». Utopia configure le Familistère en tant que site de destination susceptible de générer des flux touristiques dans la région de Guise, la Thiérache.

Réaliser Utopia : unité de la propriété

La condition de l'intervention publique au Familistère est la réunification de la propriété foncière par le syndicat mixte du Familistère Godin. En 2000, on compte 202 logements dans le Palais social et 130 propriétaires différents, occupants ou

LE FAMILISTÈRE DE GUISE

bailleurs. Il faut, en effet, pouvoir accomplir les lourds travaux de restauration des édifices sans que les propriétaires, modestes pour la plupart, aient à les cofinancer dans le cadre des copropriétés. Il faut aussi rationaliser l'occupation du Palais social.

La petite équipe du syndicat mixte du Familistère Godin missionne la Société d'équipement du département de l'Aisne (SEDA) pour acquérir à l'amiable en son nom la totalité des appartements de l'aile droite, du pavillon central et de l'aile gauche. Le processus d'acquisition est favorisé en 2005 par la déclaration d'utilité publique (DUP) du programme Utopia. Il s'achève en 2010. Les habitants actuels du palais sont locataires ou, dans le cas d'anciens propriétaires occupants, bénéficient d'un droit d'usage et d'habitation leur donnant la jouissance de leur appartement tant qu'ils souhaiteront l'occuper.

Depuis 2010, l'ensemble du Familistère est une propriété publique. Le patrimoine du syndicat mixte du Familistère Godin comprend les trois ailes du Palais social, ainsi que les propriétés transférées par la Ville de Guise : les bâtiments annexes, les jardins et l'espace public.

Réaliser Utopia : stratégie d'aménagement

Pensé dans sa totalité par Godin, le Familistère est édifié et organisé progressivement au XIX^e siècle. De même le programme Utopia de sa valorisation procède par étapes, suivant un plan global d'aménagement. Cette stratégie, demande de la constance pour tous les acteurs et partenaires du projet, mais de tester des solutions et d'assurer un développement du site en relation avec les capacités humaines et financières disponibles. Deux grands moments sont définis au départ : la restauration et l'aménagement des bâtiments annexes et des jardins sont conduits pendant le temps de l'acquisition des appartements du Palais social ; la réhabilitation des immeubles du palais intervient après l'acquisition de chacun d'eux.

C'est ainsi que le programme Utopia commence par l'aménagement des économats, des jardins d'agrément et de la presqu'île, de la buanderie-

LE FAMILISTÈRE DE GUISE

piscine, de l'appartement de Godin et du théâtre, avant de poursuivre par celui du pavillon central et des deux autres ailes du palais.

Financement d'Utopia

Le budget d'investissement consacré au programme Utopia de 2000 à 2020 s'élève à un peu moins de 57 millions d'euros.

Ce budget est financé par les collectivités publiques dans les proportions suivantes :

Département de l'Aisne :	50 %
État :	25 %
Région Picardie puis Hauts-de-France :	20 %
Union européenne :	5 %

Pour aller plus loin :

[L'album du Familistère](#), Guise, Les Éditions du Familistère, 2017, p. 520-535

Notice créée le 19/09/2017. Dernière modification le 10/01/2019.